

SOMMAIRE

PAGE 1

◆ 13ème édition de la rencontre Gouvernement /secteur privé

PAGE 2

◆ Une délégation de l'UNESCO au Patronat Burkinabé

◆ Première session du Comité National de Validation du PRE-FIE

PAGE 3

◆ Une Mission d'hommes d'affaires Français au Burkina

PAGE 4

◆ Le Secteur Privé et les entreprises face aux VIH/SIDA et les IST

PAGE 5

◆ 2^{ème} session du comité de pilotage du PSCE/JF

PAGE 6

◆ Visite du Directeur Adjoint du Bureau Sous Régional de l'OIT à DAKAR

◆ Ouverture des Journées Agro-alimentaire JAAL 2013

PAGE 7

◆ Journée d'information sur le processus de négociation de l'APE

PAGE 8

◆ Vers la création d'une compagnie régionale/transnationale de transport maritime : le SEALINK

PAGE 9

◆ Session du Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au titre de l'année 2013

PAGE 10

◆ 2ème session du Comité National de Validation du PRE-FIE

◆ Protection des marques et des noms commerciaux : quelle stratégie de promotion ?

PAGE 11

◆ Maison de l'Entreprise du Burkina Faso : Vers la création d'un service de certification et de sécurisation des documents

PAGE 12

◆ Promotion de l'emploi au Burkina : Une feuille de route adoptée

PAGE 13

◆ Visite d'une délégation du BIT au patronat : le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA en 2014 à Ouagadougou au menu

13ème édition de la rencontre Gouvernement /secteur privé : le secteur informel à l'honneur



R6SP 2013 Bobo-Diasso
Ph. Paul Kabré

La rencontre Gouvernement secteur privé 2013 s'est tenu les 6 et 7 octobre 2013 à Bobo Dioulasso sous le thème « *le poids du secteur informel : Quelles stratégies d'intégration dans l'économie formelle* ». La rencontre qui s'est tenue sous la présidence du Premier Ministre a connu une forte participation des membres du Gouvernement, des acteurs de l'administration publique et des acteurs du secteur privé.

Le thème de cette année se justifie pleinement au regard du fait que le secteur informel est le bassin des futurs PME et que son organisation pourrait améliorer sa contribution dans le développement socio-économique du pays.

Le Conseil National du Patronat Burkinabé qui a pris part à cette rencontre a dans son allocution salué la pertinence du thème de la rencontre qui entre en droite ligne avec les réflexions menées au niveau continental et international.

Le secteur informel bien qu'ayant une faible productivité et générant des emplois précaires, procure une occupation à plus de 60% de la population et a un poids économique considérable. Aussi, le Patronat a préconisé d'opter pour une démarche progressive avec l'expérimentation d'une phase pilote de transformation des unités à fort potentiel d'adaptation. Il a aussi tenu à remercier le Gouvernement à travers le Ministère de l'industrie, du commer-

ce et de l'Artisanat pour l'avoir impliqué dans le comité d'organisation de la rencontre et accédé à sa demande de création d'une rencontre Patronat/Gouvernement.

Abordant la question de la mise en place de l'assurance maladie universelle, le patronat a souhaité que dans le cadre de l'adoption d'une loi relative, ses préoccupations consignées dans un memorandum transmis au Ministre en charge du travail

soient prises en compte afin d'aboutir à une loi avec le maximum de consensus des parties prenantes.

La grande innovation de cette année est sans doute la tenue de la rencontre sur deux jours conformément aux recommandations de l'étude-bilan réalisée en 2012.



R6SP 2013 Bobo-Diasso
Ph. Paul Kabré

Mais ce qu'il faut regretter c'est que ce prolongement de la durée la rencontre n'a pas vraiment permis de consacrer plus de temps aux échanges. Trois (03) minutes étaient accordées aux organisations professionnelles du secteur privé pour leurs interventions. Les membres du Gouvernement avaient le même temps de parole pour apporter leurs réponses aux préoccupations exprimées. Aussi, il convient pour les prochaines éditions, d'aménager le programme de sorte à donner plus de place aux échanges directs.

Une délégation de l'UNESCO au Patronat Burkinabé



La délégation a été reçue par le Président du CNPB, Monsieur Birahima NACOUKMA qui avait à ses côtés la Secrétaire Générale du CNPB, Madame Philomène YAMEOGO et quelques membres du bureau.

au Burkina s'étalera sur 9 mois et permettra de développer des résultats à même de réorienter le système éducatif. En outre, il contribuera aux renforcements des capacités des Ministères en charges de l'éducation en matière d'utilisation des informations du marché du travail dans leurs processus de planification.

Le Président du CNPB a salué la pertinence de cette initiative dans le contexte du Burkina où il y a une forte inadéquation entre les formations et les besoins du marché de l'emploi.

Aussi il a assuré la délégation de l'UNESCO de la disponibilité et du soutien du Patronat à les accompagner dans la formulation de son projet.

Le Conseil National du Patronat Burkinabé a reçu 07 novembre 2013 la visite d'une délégation de l'UNESCO composée Monsieur HUOT MARCHAND Hervé de l'UNESCO/BREDA et de Monsieur YAMEOGO Jean Luc de pôle de Dakar-IIPE/UNESCO.

La délégation de l'UNESCO est présente au Burkina Faso dans le cadre d'une mission de faisabilité en vue d'apprécier la pertinence d'un appui pays afin d'améliorer le pilotage du système éducatif pour un meilleur arrimage avec les besoins du marché de l'emploi. Cet appui de l'UNESCO

Première session du Comité National de Validation du mécanisme du Fonds d'Investissement pour l'Environnement (Pré-FIE) du Programme d'Appui au Secteur Forestier

Le Fonds d'Investissement pour l'Environnement (FIE) est inscrit depuis 1994 dans le Code de l'Environnement du Burkina Faso mais n'a pas encore pu être mis en place.

Le pré-FIE est une opération pilote pour tester certains mécanismes pressentis pour le FIE tout en réalisant dès cette année des activités sur le terrain. Il prend la forme d'un appel à projets ouvert aux services publics, aux communes, au secteur privé, aux ONG/associations et aux institutions de recherche.

Les domaines d'intervention du pré-FIE sont la gestion durable des ressources forestières, l'adaptation aux changements climatiques, la recherche et les filières de

Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).

Il a été lancé dans les deux régions pilotes que sont les Hauts-Bassins et le Centre Ouest par les Gouvernorats appuyés par les Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) les 13 et 14 Août 2013 et géré par le Ministère, pour une durée d'environ un(01) an. Le montage de ce mécanisme pilote prévoit un Comité National de Validation (CNV).

Cette première session du CNV est une session d'information et de validation des documents clés du PASF. Comme le Conseil de Gestion du FIE, il s'agit de jouer un rôle d'orientation du pré-FIE.

A ce titre, les points suivants ont été à l'ordre du jour de cette 1^{ère} session :

- ◆ présentation des résultats de l'appel à projets ;
- ◆ des enveloppes pré-FIE entre groupes d'acteurs ;
- ◆ examen et adoption du manuel de procédures ;
- ◆ examen et adoption de la grille de notation des projets soumis par les promoteurs.

Il faut retenir que le Pré-FIE a été lancé le 13 Août 2013 dans la région des Hauts-Bassins et on a enregistré plus de 150 participants et la clôture est intervenue le 16 septembre 2013.

(suite page 3) ➡

(suite de la page 2)

A la clôture, 165 dossiers ont été reçus par la DREDD dont 157 promoteurs pour un montant total des actions de 1 724 989 696 de FCFA soit une subvention Pré-FIE de 1 486 500 030 FCFA. Quant à la région du centre ouest, 166 dossiers ont été reçus par la DREDD dont 137 promoteurs retenus correspondant à des actions de 2 558 556 929 FCFA pour une subvention pré-FIE de 2 258 069 740 FCFA.

Les types de promoteurs dans ces deux régions sont essentiellement composés des structures privées, des associations/ONG, les communes, les instituts de recherche et les services publics.

Le document programme du PASF a fixé les montants alloués au pré-FIE de façon globale et par guichets. Quatre(04) guichets ont été définis avec les montants suivants et un poids dominant des actions de gestion durable des ressources forestières :

- ◆ gestion durables des ressources forestières pour un montant 689 800 000 FCFA,
 - ◆ adaptation aux changements climatiques pour 131 200 000 FCFA,
 - ◆ valorisation des produits forestiers non lignés pour 164 000 000 FCFA
- la recherche pour un montant 65 600 000 FCFA.

Il faut noter que chaque région a

reçu un nombre équivalent de projets pour le premier appel à projets. Néanmoins la région du centre ouest représente un montant plus important du fait qu'elle a proposé 60% du montant des dossiers contre 40% pour la région des Hauts-Bassins.

Les enveloppes du pré-FIE entre ces deux régions ont été répartie comme suit :

- ◆ 40 % sur la région Hauts-Bassins ;
- ◆ 40 % sur la région Centre-Ouest ;
- ◆ Les 20 % non affectés dans un premier temps, seront répartis en fonction du dynamisme de chaque région suite au premier cycle d'appel à projets.

Relation économique Franco-Burkinabé : Une Mission d'hommes d'affaires Français au Burkina



La salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) a abrité le 26 novembre 2013 une rencontre entre une délégation d'hommes d'affaires Français et les opérateurs économiques burkinabé.

Cette rencontre organisée par la Chambre de commerce et la Maison de l'Afrique visait à permettre aux hommes d'affaires de la France et du Burkina de nouer des partenariats d'affaires dans le domaine de

l'agriculture et de l'énergie.

Elle a été présidée par la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina, Madame Alizeta OUEDRAOGO qui avait à ses côtés, le Conseiller économique de l'Ambassade de France au Burkina Monsieur Paul CARRERE et de la Directrice de la Maison de l'Afrique Madame Sylvie DU CHAXEL.

Une quinzaine de représentants d'entreprises françaises évoluant dans les secteurs de l'énergie, du stockage de céréales, de l'emballage et des équipements agricoles ont fait le déplacement à Ouagadougou. La rencontre devait leur permettre de découvrir les potentialités d'investissement qui existent au Burki-

na et de trouver des partenaires locaux.

Le conseiller économique de l'Ambassade de France a appelé ses compatriotes à privilégier une approche régionale dans leurs stratégies de partenariat.

Au regard de la position centrale du Burkina en Afrique de l'Ouest, il peut être une plateforme pour atteindre les marchés des autres pays de la sous région.

Pour permettre aux représentants des entreprises françaises de cerner les opportunités d'investissement du Burkina, trois présentations ont été faites sur :

- ◆ Les opportunités dans le secteur de l'énergie au Burkina Faso ;
- ◆ Le pôle de croissance de Bagré
- ◆ Le programme de développement intégré de la Vallée de Samendeni.

Le Jeudi 17 Octobre 2013 s'est tenue dans la salle de conférence du Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST (SP/CNLS-IST) une Journée de plaidoyer pour le renforcement de la contribution du secteur privé et des entreprises dans la réponse au VIH/SIDA et aux IST.

Sous la présidence de Monsieur Didier Romuald BAKOUAN, Secrétaire Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST, cette rencontre avait pour objectif général de contribuer à la mobilisation des acteurs du secteur privé et entreprises dans la riposte nationale contre le VIH, le SIDA et les IST.

Situant le contexte dans lequel se tient cette journée de plaidoyer à savoir : l'élaboration par le Burkina Faso d'un troisième cadre stratégique de lutte contre le VIH, le sida et les IST pour la période 2011-2015, Monsieur le Secrétaire Permanent a défini quatre(04) secteurs d'intervention dont celui du secteur privé et des entreprises où la réponse au VIH/SIDA et aux IST demeure timide à l'inverse des autres secteurs d'intervention. Au regard de la pertinence du sujet, il a invité les participants à réfléchir sur les opportunités d'intégration des activités de lutte contre le VIH, le sida et les IST dans les activités traditionnelles des entreprises et d'identifier les possibilités de mobilisation des ressources internes pour le financement des activités de lutte contre le VIH, le sida et les IST du secteur privé et des entreprises.

Deux communications ont été présentées lors cette journée à savoir :

- ◆ Contribution du secteur privé et des entreprises à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre le Sida (CSLS) 2011-2015,
- ◆ État des lieux de l'implication du secteur privé et des entreprises dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST.

Au titre de la contribution du secteur privé et des entreprises à la mise en œuvre du CSLS 2011-2015, il faut retenir qu'au Burkina Faso la prévalence du VIH était estimée en fin 2011 à 1.1% dans la tranche d'âge de 15 à 49 ans.

Malgré la baisse tendancielle de la prévalence, le pays demeure dans une situation d'épidémie généralisée. Pour une plus grande réponse à la lutte contre le VIH/SIDA, quatre secteurs d'intervention ont été définis dont celui du secteur privé qui est subdivisé en trois composantes: les grandes entreprises qui emploient plus de 50 employés, les petites et moyennes entreprises qui disposent d'une structuration minimale et moins de 50 employés et les organisations du secteur informel.

Quelques faiblesses freinent l'intervention du secteur privé dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST. Il s'agit entre autres de l'insuffisance d'engagement et d'implication des premiers responsables des entreprises pour définir un programme de lutte contre le VIH/SIDA, l'insuffisance de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des activités de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du secteur privé et la faiblesse du dispositif de suivi

-évaluation en vue de collecter les données du secteur privé sur l'infection du VIH.

Le Secteur Privé et les entreprises face aux VIH/SIDA et les IST

Quant à l'état des lieux de l'implication du secteur privé et des entreprises dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST, il faut savoir que le taux de mobilisation des ressources du CSLS 2011-2015 est très faible pour un budget global de cent soixante dix (170) milliards de francs CFA. Certaines sociétés comme la SONABEL met à la disposition du Comité d'Entreprise de Lutte contre le Sida (CELS) 90 millions de FCFA par an et le personnel contribue pour 1% de leur salaire pour le financement des activités de lutte contre le VIH/SIDA.

Pour ce qui est du Conseil National du Patronat Burkinabè, il mène des actions de sensibilisation, d'information et de formation en direction des entreprises dans la lutte contre le VIH/SIDA et de certaines maladies en milieu du travail.

Le patronat est aussi impliqué en tant qu'acteur de plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et des partenaires au développement pour une plus grande mobilisation de ressources pour une réponse au VIH/SIDA et les IST.

La Coalition Nationale du Secteur Privé et des Entreprises dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST, a été reconnue officiellement en 2008 par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD). Son objectif est de renforcer la lutte contre le VIH/Sida et les IST dans le secteur privé et dans les entreprises par une intensification et un élargissement de ses actions.

2^{ème} session du comité de pilotage du Programme Spécial de Création d'Emploi pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF)



La salle de conférence de la DGCOOP a abrité le 30 décembre 2013 la 2^{ème} session du comité de pilotage du Programme Spécial de Création d'Emploi pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF) de l'année 2013. Cette session qui s'est tenue sous la présidence de Monsieur Youma ZERBO, Président dudit Comité avait à son ordre du jour les points suivants :

- ◆ Examen et adoption du compte rendu de la première session du Comité de Pilotage du 20 février 2013 ;
- ◆ État de mise en œuvre des recommandations de la première session du Comité de Pilotage du 20 février 2013 ;
- ◆ Examen et adoption du rapport 2013 de la mise en œuvre du PSCE/JF ;
- ◆ Examen et adoption du Plan d'Actions 2014 du PSCE/JF ;
- ◆ Autorisations pour le recrutement d'un chauffeur au profit du PSCE/JF ;
- ◆ Contribution du PSCE/JF à la réalisation d'un sitcom intitulé « LA SACOCHE » ;
- ◆ Divers.

Ce qu'il faut retenir de cette session est que la mise en œuvre du PSCE/JF au titre de l'année 2013 s'est faite dans un contexte difficile marqué par une baisse drastique du financement. Initialement prévu pour être exécuté à hauteur de 11 milliards de FCFA, c'est finalement une somme de 4 438 352 536 FCFA qui a été débloqué par l'État pour financer les activi-

tés. La conséquence immédiate est que le programme a fonctionné en 2013 avec seulement 3 composantes sur 5. Les activités qui étaient prévues dans la composante 3 : « *Actions en faveur des jeunes ruraux* » et dans la composante 4 : « *Autonomisation économique des femmes* » ont été simplement reportées pour le prochain exercice.

En termes de bilan de la composante 1 : Actions en faveur des jeunes diplômés, le constat suivant peut être dressé : 10 129 jeunes ont été placés en stage d'initiation sur une prévision de 10 000 soit un taux de réalisation de 101%. Une analyse du profil de ces bénéficiaires révèle qu'une bonne majorité est constituée d'élèves. 75% ont en effet un niveau d'instruction inférieur au BAC et 77% sont issues du système d'enseignement général.

Or, dans les documents de conception du PSCE/JF, les programmes de stages étaient destinés aux jeunes diplômés de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement supérieur. L'explication qui a été fournie est que des élèves profitent de la période des vacances scolaires pour s'inscrire au programme.

L'attention de l'unité de coordination a été attirée sur la nécessité d'être plus regardant sur le profil des candidats car le stage vise à améliorer leurs employabilités et n'aura de valeur que s'il est en adéquation avec la formation de base.

Pour l'année 2014, la mise en œuvre du PSCE/JF se poursuivra à travers ses six (06) composantes opérationnelles. Le plan d'action 2014 adopté par le Comité de pilotage est d'un coût global de 11 milliard.



Visite du Directeur Adjoint du Bureau Sous Régional de l'OIT à DAKAR (BRS/OIT) au Patronat burkinabé : le colloque national sur l'emploi au menu des échanges



Le Conseil National du Patronat Burkinabé a reçu en visite le 11 octobre 2013 une délégation du Bureau International du Travail (BIT) composée de Monsieur Dramane HAIDARA Directeur Adjoint du BRS/OIT de DAKAR et de Madame Elionore D'ACHON du BIT.

Ils ont été reçus par Docteur Jean Baptiste YAMEOGO Président du comité statutaire assurant l'intérim du Président du CNPB qui avait à ses côtés Madame ZOUNDI Simone, Secrétaire chargé de la promotion de l'entrepreneuriat féminin, Docteur NAKOULMA Désiré, Secrétaire

chargé de la formation, de l'orientation et de l'assistance aux membres, Docteur GUIGMA Ismaël, chargé des relations avec les syndicats, Monsieur BANCE Wenceslas responsable du service économique.

Monsieur HAIDARA a remercié le patronat pour l'accueil chaleureux et a indiqué que cette visite intervient dans le cadre de l'organisation du colloque national sur l'emploi (PNE) et du processus de révision de la politique nationale de l'emploi.

Il a souligné que le BIT a été sollicité par le Ministère de la jeunesse et de l'emploi et de la Formation Profes-

sionnelle pour accompagner la révision de la politique nationale de l'emploi. Poursuivant, il a précisé que la rencontre avec le patronat visait à savoir quelle est le niveau d'implication du patronat dans la mise en œuvre cette politique et quelle sont les sollicitations du patronat pour la tenue du colloque.

Docteur YAMEOGO a salué l'initiative de la délégation du BIT puis a indiqué que le CNPB a pris part activement au processus ayant conduit à l'élaboration puis à l'adoption de la politique nationale de l'emploi en 2008.

Cependant il a exprimé le regret de l'insuffisance des ressources pour la mise en œuvre de certaines activités de cette politique.

Ses propos seront soutenus par les autres représentants du CNPB qui évoqueront en outre, les questions relatives à l'emploi des jeunes et des femmes, au manque de mesures incitatives en faveur des entreprises pour l'emploi et les stages, à la multiplication des imitatives et programmes de promotion d'emploi en dépit du plan d'action de la politique nationale de l'emploi.

Ouverture des Journées Agro-alimentaire JAAL 2013



La Maison du peuple a abrité le 22 novembre 2013 à 15h la cérémonie d'inauguration de la 7^{ème} édition des Journées Agro-alimentaire

JAAL 2013 organisée biennalement par la Fédération Nationale des Industries Agro alimentaire et de transformation du Burkina (FIAB)

Cette cérémonie qui donne le top départ des activités entrant dans le cadre des journées agro-alimentaire a été placée sous la présidence du Ministre de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, Monsieur Mahama Zoungrana qui avait à ses cotés, le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques Monsieur Jérémy Tinga

Ouédraogo et la présidente de la FIAB, Madame Zoundi Simone. Elle a été marquée par deux allocutions :

- ◆ Le mot de bienvenue de Madame ZOUNDI Simone, Présidente de la FIAB ;
- ◆ Le discours d'ouverture du Ministre de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

➔
(suite page 6)

(suite de la page 6)

Dans son mot de bienvenue, Madame ZOUNDI Simone a remercié les invités pour leur présence à l'ouverture des JAAL qui se tient sous le thème « *promouvoir la qualité des produits locaux pour un accès aux marchés* ». Elle a indiqué que le thème interpelle tous les acteurs à prendre en considération les nombreux défis pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture destinée à l'exportation. Aussi a-t-elle souligné la nécessité de favoriser la création d'entreprises compétitives. Pour finir, elle a invité les exposants des JAAL à avoir une pensée à l'endroit des per-

sonnes qui souffrent de la faim et de la malnutrition, puis a remercié toutes les personnalités venues honorer de leur présence la cérémonie d'ouverture.

Le Ministre de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans son discours d'ouverture s'est réjoui du choix porté sur lui pour présider la cérémonie. Poursuivant, il a indiqué que le Burkina a adopté la SCAAD dans laquelle le secteur rural figure en bonne place dans les priorités. Les JAAL constituent un tremplin pour l'atteinte des objectifs de la SCAAD. Aussi, il a invité les Partenaires techniques et financiers à accorder une

attention particulière à cette manifestation avant de déclarer ouvertes les JAAL 2013.

Les Journées Agro-alimentaires (JAAL) constituent une tribune de promotion des produits agro-sylvopastoraux locaux. Au titre des activités prévues durant la manifestation, il y a non seulement l'exposition-vente des produits locaux mais aussi des journées promotionnelles par filière, des conférences-débats et des rencontres B2B.

La cérémonie a pris fin avec une visite des stands par les officiels.

Journée d'information sur le processus de négociation de l'APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne



Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a organisé le lundi 18 novembre à l'Hôtel Palm Beach une journée d'information sur le processus de négociation de l'Accord de Partenariat Économique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne. Cette journée avait pour objectif d'informer les membres du CNPB sur le processus de négociations de l'APE de sorte à ce qu'ils en comprennent les enjeux et les défis.

La cérémonie d'ouverture de cette rencontre a été présidée par Monsieur NACOULMA Birhima Président du Conseil National du Patronat Burkinabé qui avait à ses côtés sa Majesté le Naaba Baongo, Chef de Gourcy, Monsieur Elie OUEDRAO-

GO, Vice-président du CNPB, chargé des relations extérieures et de la Coopération et Monsieur Nazaire PARE Directeur Général du Commerce Extérieur.

Dans son mot introductif, Monsieur NACOULMA a tout d'abord remercié la Direction Générale du Commerce Extérieur à travers son Directeur Général pour avoir accepté animer la rencontre.

Ensuite, il a indiqué que l'Accord de Cotonou signé en juin 2000 entre l'Union Européenne et soixante dix sept (77) pays ACP marque une phase importante dans les relations commerciales l'Union Européenne et ses partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cet accord a prévu que des négociations soient engagées entre les parties pour conclure au plus tard le 31 décembre 2007, des Accords de Partenariat Économique (APE) qui allaient régir leurs relations commerciales.

Poursuivant, il a relevé que la mise en œuvre de l'APE se traduira par une ouverture du marché ouest africain aux produits européens, toute

chose qui ne sera pas sans conséquence.

ainsi, il a encouragé les participants à mener des discussions franches et constructives afin de bien cerner les contours de ce sujet qui passionne et préoccupe.

Plusieurs points relatifs à l'APE ont été abordés par le communicateur au cours de cette journée à savoir :

- Le Passage de la convention de Lomé à l'accord de Cotonou : quelques innovations majeures ;
- Les APE : principes de base ;
- Évolutions des négociations APE ;
- État des lieux des négociations ;
- Impact des APE au stade actuel ;
- Proposition de la nouvelle offre et son impact ;
- Perspectives.

Aussi, la Journée a permis aux participants de connaître le processus qui a conduit aux négociations de l'APE ainsi que l'état d'avancement actuel des négociations. Elle a en outre permis de mesurer les enjeux de ces négociations notamment l'impact du futur accord sur le Burkina

Les opérateurs économiques ont été informés le mardi 10 décembre 2013 du projet par le représentant de la commission de la CEDEAO, **Monsieur Jean De Dieu SOMDA**, qui avait à ses côtés le Président du Conseil d'Administration de la société Salin, **Monsieur Wilson KROFAH** et du Directeur Secteur Privé de la CEDEAO, **Monsieur Alfred BRAIMAH**.

C'est à **Monsieur Wilson KROFAH**, Président du Conseil d'Administration de la société Sealink qu'il est revenu la tâche de présenter le projet SEALINK. L'objectif général est de relier les ports maritimes sur les côtes de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale, afin de faciliter les échanges et d'assurer le transport régulier du fret et de passagers à l'intérieur et entre les deux régions.

Comme pour tout projet communautaire, le présentateur a fait référence difficultés liées au transport des biens et des personnes, les barrières routières, la corruption sur les routes ainsi que le mauvais état des infrastructures routières.

En effet, l'intérêt de Sealink est d'offrir une proposition d'investissement unique et irrésistible dans les régions économiques de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale qui ont des atouts certains à savoir :

- ◆ Un secteur favorable à la croissance: l'introduction d'un lien côtier direct entre les deux régions devrait avoir un effet multiplicateur sur le commerce et sur le taux de croissance économique de ces régions offrant ainsi un rendement adéquat pour les investisseurs.
- ◆ Un soutien national et supranational: «Projet Régional Sealink» est une initiative du secteur

privé avec le soutien de divers organismes supranationaux des régions d'Ouest et Centrale de l'Afrique, la Commission de la CEDEAO, la FCCIAO et l'Organisation Maritime de l'Afrique Centrale (OMAOC). Cela devrait permettre d'améliorer le financement et aider la société à naviguer dans le régime de réglementation maritime dans la région.

- ◆ une Opportunité de diversification: l'investissement offre l'opportunité aux investisseurs sans exposition préalable au secteur maritime ou à la région de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale de diversifier leur portefeuille et d'investir dans d'autres secteurs à savoir le pétrole et le gaz, l'agriculture et le secteur minier qui connaissent une croissance exponentielle en Afrique occidentale et centrale.

- ◆ Une plus grande capacité pour les passagers et des cargaisons: Avec la croissance et la promotion du mouvement libre et gratuit des biens et services, «Projet Régional Sealink» devrait bénéficier de cette nouvelle capacité à transporter un plus grand fret et de passagers.

La rencontre d'information a donné lieu à des fructueux échanges sur les dispositions juridiques prises pour l'installation du projet Sealink qui sera une opportunité en termes de facteurs économiques fondamentaux puissants (ouverture du marché aux deux régions, augmentation des échanges commerciaux) et pourra jouir d'un statut de quasi-monopole grâce à sa liaison avec les ports de l'Afrique occidentale et centrale.

La fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique de l'Ouest : vers la création d'une compagnie régionale /transnationale de transport maritime : le SEALINK

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf

Session du Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au titre de l'année 2013

Le Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNEFP) s'est réuni le 20 décembre 2013 en session ordinaire sous la présidence de Madame ZOUNDI Simone, 3^{ème} vice présidente qui représentait SEM Le Premier Ministre, TIAO Luc Adolphe, Président du CNEFP.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- Examen de l'état de mise en œuvre des conclusions de la session de 2012 ;
- Examen des conclusions du colloque national sur l'emploi ;
- Orientations du CNEFP.

Au titre du premier point de l'ordre du jour, le secrétaire général du Ministère de l'emploi Monsieur Frederick KABORE a présenté l'état de mise en œuvre des conclusions de la session du CNEFP de l'année 2012 tenue le 8 novembre 2012 sous la présidence effective du premier Ministre. En effet, elle avait permis de dégager des actions concrètes à mettre en œuvre. Il s'agissait entre autres de :

1. La mise en place effective de l'unité de gestion opérationnelle du plan d'actions de la PNE ;
2. La réalisation d'une étude- bilan de la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel 2008-2011 de la PNE ;
3. La révision du plan d'actions opérationnel de la PNE en tenant compte des priorités du Gouvernement et des réalités actuelles du marché de l'emploi ;
4. La mise en place d'un projet d'appui à la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel de la PNE ;
5. Le renforcement des capacités opérationnelles du dispositif des points focaux «emploi» identifiés dans les différents départements ministériels, institutions et structures concernés par la mise en œuvre de la PNE ;
6. L'élaboration en partenariat avec le secteur privé, des textes législatifs et/ou réglementaires en vue de renforcer la création d'emplois et la promotion des stages ;
7. La définition de mesures incitatives spécifiques pour soutenir les meilleures entreprises qui s'engagent dans la création d'emplois et la promotion des stages ;

L'organisation au cours de l'année 2013 d'un colloque national sur l'emploi regroupant l'ensemble des parties prenantes.

A l'exception des recommandations 1 et 4 qui n'ont pas connu de début de réalisation les autres recommandations sont au jour d'aujourd'hui réalisées ou en cours de réalisation.

Les interventions des membres du CNEFP ont essentiellement porté sur :

- ◆ La non mise en œuvre des mesures incitatives à la création d'emploi en faveur des entreprises ;
- ◆ La nécessité de former les membres du CNEFP pour que leur participation soit plus fructueuse ;
- ◆ La nécessité de susciter la révision des textes en vue de prendre en compte la promotion de l'emploi et des stages.

Au titre du deuxième point de l'ordre du jour, le Secrétaire général du Ministère de l'emploi a présenté la feuille de route adoptée par le colloque national sur l'emploi qui s'est tenu les 13 et 14 décembre 2013.

Cette feuille de route donne trois orientations pour impulser une nouvelle dynamique à la promotion de l'emploi. Il s'agit de :

- ◆ L'amélioration de l'employabilité ;
- ◆ Le renforcement de la promotion de l'auto-emploi et la réduction du sous-emploi ;
- ◆ Le renforcement de la Gouvernance du marché de l'emploi.

A l'issue de l'examen de ces deux documents, le Conseil a retenu quelques recommandations :

- ◆ La transmission de la feuille de route au Conseil des Ministres pour adoption ;
- ◆ La mise en place de cellule emploi dans les ministères ;
- ◆ La mise en place d'un groupe de travail pour suivre la relecture de la PNE et la révision de son plan d'action ;
- ◆ La recherche de financement de concert avec les PTF pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a organisé le lundi 23 décembre 2013 dans la salle de conférence du MEDD la deuxième session du Comité National de Validation (CNV) du mécanisme du Fonds d'Investissement pour l'Environnement (Pré-FIE) du Programme d'Appui au Secteur Forestier (PASF).

Cette session avait pour objectif de faire le point de l'avancement du mécanisme Pré-FIE, d'examiner et de valider les projets sélectionnés par le comité de sélection des Hauts-Bassins.

Deuxième session du Comité National de Validation du mécanisme du Fonds d'Investissement pour l'Environnement (du Programme d'Appui au Secteur Forestier)

Ainsi on retiendra que :

- ◆ dans la région du Centre-Ouest l'analyse des dossiers des promoteurs effectuée par des experts indépendants est en cours de réalisation. ;
- ◆ à première session du Comité Régional de Sélection (CRS) est prévue courant Janvier 2014.
- ◆ dans des Hauts-Bassins, l'analyse des dossiers des promoteurs est achevée et la première session du CRS s'est tenue les 4 et 5 Décembre 2013 à Bobo. De ce fait les premières signatures de convention sont attendues début 2014.

Au niveau central quelques actions sont déjà menées, il s'agit entre autres :

- ◆ du recrutement de 4 experts in-

dépendants de la Commission d'Analyse et Suivi (CAS) suivant les modalités des PTF avec la commission mixte MEDD / LUXDEV ;

- ◆ de la diffusion de la base de données des dossiers promoteurs reçus à plusieurs projets / programmes ainsi qu'au FONRID ;
- ◆ de la révision du manuel de procédures suite aux recommandations du CNV ;

- ◆ du versement en cours sur le compte MEDD / FIE des fonds pré-FIE de la Suède;

- ◆ de la conception en cours des modèles de contrat MEDD / promoteurs et celle et la conception en cours du manuel promoteur.

Quant à l'examen et la validation des projets sélectionnés, les membres du CRS ont annoncé que pour une enveloppe totale de 1 049 600 000 FCFA affectée aux deux appels à projets du mécanisme pré FIE, la région des Hauts Bassins a été dotée de 524 800 000 FCFA dont une enveloppe de 412 624 000 FCFA pour le premier appel à projets, répartie comme suit : le Guichet « Gestion durable des Ressources Forestières (GDRF) » 296 840 000

FCFA, le Guichet « Changement climatique (CC) » 55 104 000 FCFA, le Guichet « Promotion des Produits Non Ligneux (PPNL) » 50 840 000 FCFA et le Guichet « Recherche » 9 840 000 FCFA.

En outre, l'appel à projet a enregistré la participation de tous les groupes d'acteurs visés dont : 08 services publics, 11 communes, 61 privés y compris les groupements, 38 ONG et associations et 05 instituts de recherche.

C'est ainsi que pour le compte des Hauts bassins, on a enregistré 165 dossiers. Après une confrontation entre l'enveloppe disponible et les subventions demandées, les membres du CRS ont proposé le financement de trente cinq (35) projets dont 13 projets sur les 35 ont été acceptés pour le compte du secteur privé.

De l'avis des organisateurs, Cette deuxième session du CNV a permis de valider les projets sélectionnés par le comité de sélection des Hauts-Bassins ceux du Centre Ouest faisant toujours l'objet d'analyse par les experts. Le CNV recommande la formation des promoteurs retenus sur le reporting et la gestion comptable. Puis, l'élaboration d'un manuel de procédures de 10 pages sur le reporting au profit des promoteurs.

Protection des marques et des noms commerciaux : quelle stratégie de promo-

Commanditée par la MEBF, cette étude qui a pour objectif la protection des noms commerciaux et les marques a été validée le 5 décembre 2013

L'étude fait suite aux difficultés rencontrées par les CEFORÉ dans l'enregistrement des noms des entreprises en création. En effet, il est de plus en plus fréquent de trouver deux ou plusieurs entreprises qui portent le même

nom avec les risques que ces doublons peuvent poser. L'étude devait donc faire le diagnostic de la pratique de la protection des noms commerciaux et des marques par les entreprises burkinabè et proposer un mécanisme incitatif de protection systématique dès la création ou au cours du développement de l'entreprise.

Les résultats des enquêtes menées auprès

d'un échantillon d'une centaine d'entreprises burkinabè en activités montrent que la plupart d'entre elles n'ont pas procédé à la protection de leurs signes distinctifs à l'OAPI. Entre 2000 et 2011 le Burkina Faso a déposé à l'OAPI seulement 328 marques et 354 noms commerciaux.

(suite page 11)



(suite de la page 10)

La protection des noms commerciaux et des marques est assez couteuse. Il faut déboursier 100 000 FCFA pour enregistrer un nom commercial et 545 000FCFA pour la marque.

Aussi, il conviendrait d'entreprendre les actions possibles pour obtenir une baisse de ces coûts au niveau de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

Ce coût relativement élevé pour les entreprises burkinabè n'est pas incitatif comparativement aux coûts pratiqués dans les pays anglophones non

membre de l'OAPI.

Sur la base du diagnostic, l'étude a proposé quatre (04) axes autour desquels la stratégie doit être bâtie :

- ◆ La création d'un cadre permanent d'informations, de formation et de sensibilisation à l'enregistrement des brevets d'invention, des marques, dessins et modèles industriels et des noms commerciaux au sein des entreprises burkinabè
- ◆ La centralisation et l'informatisation de la base de données

sur les entreprises burkinabè aux fins d'une identification propre et efficace

- ◆ Le renforcement et la structuration de la coopération entre les services d'enregistrement et de protection des noms commerciaux
- ◆ La dotation du Centre National de la propriété industrielle d'un statut juridique autonome

Maison de l'Entreprise du Burkina Faso : Vers la création d'un service de certification et de sécurisation des documents

Un atelier de validation du rapport de l'étude de faisabilité pour la création d'un service de certification et de sécurisation des documents administratifs (SCSDA) s'est tenu le 23 décembre 2013 au siège de la MEBF.

Cette étude fait suite aux constats que la falsification des documents administratifs, commerciaux, financiers et académiques est en pleine expansion dans notre pays. Nombreux sont les documents tels que les permis de conduire, les diplômes, les registres de commerce, les cautions bancaires en circulation et qui pourtant ne sont pas authentiques. Cette situation est de nature à décrédibiliser les administrations qui les délivrent. Aussi, la MEBF entend apporter sa contribution à la lutte contre la fraude documentaire en mettant en place un service de certification et de sécurisation des documents administratifs.

L'étude de faisabilité avait pour objet d'évaluer les conditions de création, d'opérationnalisation et de gestion d'un tel service. Elle a été réalisée par le cabinet GENIS Afrique qui dans le cadre de son mandat a procédé à des enquêtes de terrain qui ont

révélé un manque d'organisation et des procédures inefficaces de traitement des demandes de documents administratifs, ainsi qu'un personnel pas toujours suffisamment formé et qualifié à la lutte contre la contrefaçon des documents. La pratique est encore aux enregistrements manuels des demandeurs. Il n'existe pas de base de données sécurisée contenant l'identité des demandeurs pour autrui. Il est donc possible dans certaines structures, de remettre à tout tiers, un document pour le compte d'un bénéficiaire supposé, sans aucune mesure de sécurité qui tendrait notamment à enregistrer les coordonnées du réceptionnaire.

Aussi, les administrations chargées des contrôles relèvent des fraudes récurrentes sur certains documents et leur non connaissance généralement des mesures règlementaires en vigueur pour les enrailler.

L'étude a analysé différentes technologies de sécurisation des documents permettant de certifier sans équivoque de l'authenticité des documents, de la fiabilité et de l'intégrité des informations sur les documents soumis par les usagers pour constituer leurs dossiers. Un des critères essen-

tiels dans le choix de la solution est la possibilité de traçabilité offerte par la technologie, en plus de la quasi-impossibilité de reproduction rendant le document à délivrer unique et offrant une solution de dématérialisation. Toutes ces technologies répondent aux besoins du futur service à mettre en place.

Le choix s'est porté sur la technologie utilisant les techniques de répartition aléatoires dites « chaométriques », en fibres ou autres éléments dispersés de manière naturelle adaptés à différents supports surtout papier, PVC, etc.

Les représentants des différentes administrations présents à l'atelier (Ministère de l'économie et des finances, tribunal de commerce, tribunal de grande instance, CNSS, association des maires, office des examens et concours etc.) sont unanimes quant à l'existence de faux documents en circulation et voient d'un bon œil la création d'un service de certification des documents avec leur implication

Promotion de l'emploi au Burkina : Une feuille de route adoptée



Excellence Monsieur Béyon Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il était accompagné de plusieurs autres membres du Gouvernement.

Le colloque national sur l'emploi a connu la participation d'environ deux cents (200) personnes représentant le Gouvernement, les départements ministériels, les partenaires sociaux, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et les collectivités territoriales.

Dans le cadre de la recherche de solutions appropriées à la problématique du chômage au Burkina Faso, il s'est tenu les 13 et 14 décembre 2013 à Ouagadougou dans la Salle de Conférence de l'Hôtel Azalaï, un Colloque National sur l'Emploi, placé sous le thème « Quelle politique nationale pour le renforcement de la promotion de l'emploi au Burkina Faso ? ».

Cette importante rencontre a été présidée par Son

L'objectif général de ce colloque était de dégager les acquis et les insuffisances des actions de promotion de l'emploi en vue d'impulser une nouvelle dynamique à la promotion de l'emploi au Burkina Faso.

Les travaux qui se sont déroulés au sein de trois commissions ont permis de procéder à une analyse minutieuse de l'employabilité, de l'auto emploi, de l'efficacité et l'efficience de la gouvernance du marché du travail et de faire des propositions idoines en vue de l'amélioration du dispositif de promotion de l'emploi.

Les conclusions des travaux en commissions ont été examinés en plénière et ont permis aux participants d'adopter une feuille de route pour l'impulsion d'une nouvelle dynamique à la promotion de l'emploi au Burkina Faso qui devra être soumise au Gouvernement pour adoption.



Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABE (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 50 33 03 09

Fax : (+226) 50 33 03 08

Courriel: cnpb@fasonet.bf

Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA

Wenceslas BANCE

Seydou TRAORE

Alphonse GUIGUEMDE

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/
P.F

ISSN 0796 - 8981



Visite d'une délégation du BIT au patronat : le sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA en 2014 à Ouagadougou au menu des échanges



ment de l'Union Africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté après celui de 2004.

Il a indiqué qu'en prélude à cette grande rencontre, une requête a été exprimée au BIT de fournir une aide technique et matérielle pour l'organisation du som-

Le Conseil National du Patronat Burkinabè a reçu en visite le jeudi 03 octobre 2013 une délégation du Bureau International du Travail (BIT) composée de Monsieur DAN Cunniah Conseiller Principal du Directeur Général Adjoint du BIT et de Monsieur MURANGIRA François Directeur du Bureau sous-régional de l'OIT pour le sahel à DAKAR.

La délégation a été reçue par Docteur Jean Baptiste YAMEOGO Président du comité statutaire assurant l'intérim du Président du à ses cotés Monsieur Harouna TOGUYENI Secrétaire

à l'information porte parole du bureau du CNPB et de Madame Philomène YAMEOGO Secrétaire Générale du CNPB.

L'objectif de cette rencontre pour la délégation du BIT est d'informer le patronat des discussions engagées dans le cadre de la probable tenue en novembre 2014 du 2eme sommet des Chef d'Etats et de Gouverne-

met. Aussi leur présence au Burkina Faso visait à voir avec le gouvernement burkinabè qu'elles sont ses attentes pour cet appui.

La délégation a aussi annoncé la possibilité de tenir en marge du sommet, un forum des partenaires sociaux et a exprimé la disponibilité



du BIT à les accompagner.

Docteur YAMEOGO a remercié la délégation de BIT pour cette démarche et a souligné l'intérêt du Patronat pour la tenue du forum des partenaires en 2004. Il a rassuré la délégation du BIT du soutien du CNPB pour la réussite des deux rencontres.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant
« patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf